

## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Wolmanit CX-10  
Code du produit : 00000000050361500

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : produit de protection du bois  
Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Wolman Wood and Fire Protection GmbH  
Dr.-Wolman-Strasse 31-33  
76547 Sinzheim  
Téléphone : +4972218000  
Téléfax : +497221800290  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [mabas-eb@mbcc-group.com](mailto:mabas-eb@mbcc-group.com)

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ChemTel: +1-813-248-0585

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, irritation des voies respiratoires	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Dangereux pour le milieu aquatique - danger de toxicité, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## Wolmanit CX-10

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Stockage:

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Agent complexant à base d'éthanolamine et d'acides carboxyliques (confidentiel)  
Carbonate de cuivre  
Bis-(N-cyclohexyldiazoniumdioxy)-cuivre  
Acide borique

## Wolmanit CX-10

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Produit de traitement du bois, liquide, à base de :  
composés du cuivre  
composés du bore

dissous dans:  
Agent complexant à base d'éthanolamine et d'acides carboxyliques (confidentiel)

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Carbonate de cuivre	12069-69-1 235-113-6 01-2119429040-56	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	16,3
Acide borique	10043-35-3 233-139-2 005-007-00-2 01-2119486683-25	Repr. 1B; H360FD  Limite de concentration spécifique Repr. 1B; H360FD >= 5,5 %	5
Bis-(N-cyclohexyldiazoniumdioxy)-cuivre	312600-89-8	Flam. Sol. 1; H228 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373	3,5

## Wolmanit CX-10

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Agent complexant à base d'éthanolamine et d'acides carboxyliques (confidentiel)	Non attribuée	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314	>= 20 - <= 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone  
gaz/vapeurs corrosifs  
Oxydes de carbone

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
Les déversements importants devraient être récupérés méca-

## Wolmanit CX-10

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

iquement (par pompage) pour être éliminés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures particulières nécessaires.
- Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel. sensible au gel

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-aminoéthanol	141-43-5	TWA	1 ppm 2,5 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				

## Wolmanit CX-10

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

		STEL	3 ppm 7,6 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLCT (VLE)	3 ppm 7,6 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	1 ppm 2,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLE	3 ppm 7,6 mg/m <sup>3</sup>	OEL (EU)
		VME	1 ppm 2,5 mg/m <sup>3</sup>	OEL (EU)
		VME	1 ppm 2,5 mg/m <sup>3</sup>	VLEP-INRS (FR)
		VLE (FR)	3 ppm 7,6 mg/m <sup>3</sup>	VLEP-INRS (FR)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

## **Wolmanit CX-10**

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

Couleur	:	bleu
Odeur	:	faible odeur caractéristique
Point de fusion	:	env. 0 °C
Température d'ébullition	:	> 100 °C
Inflammabilité	:	Non applicable
Point d'éclair	:	ne forme pas d'étincelles
Température d'auto-inflammabilité	:	env. 420 °C
Température de décomposition	:	
Température de décomposition	:	> 250 °C
pH	:	env. 9,6 (20 °C) Concentration: env. 20 g/l
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Temps d'écoulement	:	env. 38 s à 22 °C Section transversale: 4 mm Méthode: Estimation du temps d'écoulement avec un gobelet verseur
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité	:	env. 1,27 gcm <sup>3</sup> (20 °C)

### **9.2 Autres informations**

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Miscibilité avec l'eau	:	miscible en toutes proportions

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescrip-



## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts  
Agents réducteurs forts

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **Wolmanit CX-10**

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Type de Test : test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : non sensibilisant

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Le fabricant d'acide borique/de borates signale que des études sur l'ingestion chez l'animal, à hautes doses et chez plusieurs espèces, ont mis en évidence un effet sur la reproduction et le développement. Une étude chez l'homme de l'exposition professionnelle aux poussières d'acide borique/de borates n'a démontré aucun effet néfaste sur la reproduction. Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (poisson zèbre): < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: statique

## **Wolmanit CX-10**

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna): < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues vertes): < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): env. 50 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Composants:**

#### **Carbonate de cuivre:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

#### **Bis-(N-cyclohexyldiazeniumdioxy)-cuivre:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

## **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Les constituants à base de cuivre peuvent être éliminés dans une large mesure par des processus abiotiques, comme par exemple l'adsorption sur les boues activées.

## **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

### **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

### **12.4 Mobilité dans le sol**

**Produit:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à  
timents environnementaux : une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétra-  
tion dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient  
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique  
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des  
niveaux de 0,1% ou plus..

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

### **12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Potentiel de destruction de : Remarques: Le produit ne contient pas de substances listées  
l'ozone dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des subs-  
tances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Information écologique sup- : Le produit ne doit pénétrer ni dans les eaux, ni dans les  
plémentaire égouts, ni dans les stations d'épuration.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-  
toxicologie proviennent de produits de structure ou de compo-  
sition analogue.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en  
prenant toutes les précautions d'usage.  
Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans  
un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglemen-  
taires locales.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;  
ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADN** : UN 1760

## **Wolmanit CX-10**

Version 1.0      Date de révision: 01.04.2021      Numéro de la FDS: 000000044812      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

**ADR** : UN 1760  
**RID** : UN 1760  
**IMDG** : UN 1760  
**IATA** : UN 1760

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADN** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
(ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)  
**ADR** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
(ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)  
**RID** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
(ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)  
**IMDG** : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.  
(ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)  
**IATA** : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.  
(ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADN** : 8  
**ADR** : 8  
**RID** : 8  
**IMDG** : 8  
**IATA** : 8

### **14.4 Groupe d'emballage**

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)  
**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

## **14.5 Dangers pour l'environnement**

### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **IMDG**

Polluant marin : oui

## **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 30, 3

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France) : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.  
Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4510, 4511

## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

(Code de l'environnement  
R511-9)

### **Autres réglementations:**

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet pour phrase H**

H228	:	Matière solide inflammable.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H360FD	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Dangereux pour le milieu aquatique - danger de toxicité
Aquatic Chronic	:	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Sol.	:	Matières solides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
OEL (EU)	:	Fixation de valeurs limites d'exposition indicatives et de directives pour la protection contre les risques dus à des expositions à des agents chimiques, physiques et biologiques au travail (UE).
VLEP-INRS (FR)	:	'Institut National de la Recherche Scientifique' (INRS) - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme
OEL (EU) / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
OEL (EU) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
VLEP-INRS (FR) / VLE (FR)	:	Valeur limite d'exposition (VLE)(France):
VLEP-INRS (FR) / VME	:	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)(France):

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Autres informations : En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-



## **Wolmanit CX-10**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.04.2021	000000044812	Date de la première version publiée: 01.04.2021

---

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR